

**QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
MAIS QUI CONCERNENT PLUTÔT
LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**



Ministère de la Sécurité publique
Étude des crédits 2001-2002
Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES MAIS QUI CONCERNENT PLUTÔT LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

QUESTION N°	LIBELLÉ DE LA QUESTION	PAGE
16.	Liste des municipalités ou des villes de moins de 5000 habitants qui se sont dotées de corps policiers municipaux ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers en 2000-2001 et liste de celles qui devront avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année.	3
17.	Liste des municipalités ou des villes de 5000 habitants ou plus qui se sont dotées de corps policiers municipaux ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers en 2000-2001 et liste de celles qui devront avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année.	5
18.	Liste des municipalités desservies par la Sûreté du Québec, copie des contrats et montant facturé à chacune d'elles pour 2000-2001.	7
19.	Liste des municipalités de plus de 5000 habitants qui n'ont pas de corps de police.	9
20.	Liste des municipalités qui ont un corps de police mais dont les services rendus ne sont pas conformes à ceux prescrits par le Règlement sur les services policiers de base.	11

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

16. LISTE DES MUNICIPALITÉS OU DES VILLES DE MOINS DE 5000 HABITANTS QUI SE SONT DOTÉES DE CORPS POLICIERS MUNICIPALS OU QUI ONT SIGNÉ DE NOUVELLES ENTENTES INTERMUNICIPALES RELATIVES AUX CORPS POLICIERS EN 2000-2001 ET LISTE DE CELLES QUI DEVRONT AVOIR RECOURS À DE NOUVELLES ENTENTES AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

QUESTION 16 : La liste des municipalités ou des villes de moins de 5000 habitants qui se sont dotées de corps policiers municipaux ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers en 2000-2001 et liste de celles qui devront avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année.

Municipalité	Population	Date d'autorisation	Organisation policière ⁽¹⁾	Justification
Ascot Corner	2 667	22-02-2001	East Angus	Renouvellement
Estérel	131	20-01-2000	Sainte-Adèle	Lieux de détention
Léry	2 430	07-07-2000	Châteauguay	Consolidation
Estérel	131	10-11-2000	Régie intermunicipale de police Rivière-du-Nord	Consolidation
McMasterville	4 108	22-03-2001	Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu	Consolidation
Westbury	981	22-02-2001	East Angus	Renouvellement
TOTAL (5 municipalités)	10 317			

⁽¹⁾ Le Ministère n'a reçu aucune demande de la part des municipalités de moins de 5 000 habitants à l'effet de créer leur propre corps de police puisque la *Loi sur la police* prévoit que les municipalités de moins de 5 000 habitants sont desservies par la Sûreté du Québec via une entente avec la MRC. Ainsi, seules les municipalités ayant déjà leur propre corps de police pourraient, même si elles ont moins de 5 000 habitants, conclure de nouvelles ententes avec un corps de police autre que la Sûreté du Québec.

En ce qui a trait aux autres municipalités qui devront renouveler des ententes existantes ou avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année, le Ministère n'est pas en mesure de fournir une telle liste puisque les ententes contiennent, pour la plupart, des clauses de renouvellement automatique et qu'il est de la responsabilité des municipalités de dénoncer les ententes existantes dans les délais prescrits (9 mois avant l'échéance) si elles veulent en revoir les conditions. Ainsi, le cas échéant, elles doivent soumettre à l'approbation du ministre les nouvelles ententes modifiées.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

17. LISTE DES MUNICIPALITÉS OU DES VILLES DE 5 000 HABITANTS OU PLUS QUI SE SONT DOTÉES DE CORPS POLICIERS MUNICIPAUX OU QUI ONT SIGNÉ DE NOUVELLES ENTENTES INTERMUNICIPALES RELATIVES AUX CORPS POLICIERS ET LISTE DE CELLES QUI DEVRONT AVOIR RECOURS À DE NOUVELLES ENTENTES AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

QUESTION 17 : La liste des municipalités ou des villes de 5000 habitants ou plus qui se sont dotées de corps policiers municipaux ou qui ont signé de nouvelles ententes intermunicipales relatives aux corps policiers en 2000-2001 et liste de celles qui devront avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année.

Municipalité	Population	Population	Organisation policière ⁽¹⁾	Justification
Beloil	19 806	22/03/2001	Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu	Consolidation
Brownsburg-Chatham	7 005	31/03/2000	Lachute	Regroupement municipal
Lorraine	9 698	14/07/2000	Rosemère	Services d'enquêtes
Laterrière	5 107	18/12/2000	Chicoutimi	Renouvellement
Mont-Saint-Hilaire	14 502	22/03/2001	Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu	Consolidation
Otterburn Park	8 142	22/03/2001	Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu	Consolidation
TOTAL (6 municipalités)	64 260			

⁽¹⁾ Le Ministère n'a reçu aucune demande de la part des municipalités de plus de 5 000 habitants à l'effet de créer leur propre corps de police.

En ce qui a trait à la liste des autres municipalités qui devront renouveler des ententes existantes ou avoir recours à de nouvelles ententes au cours de la prochaine année, le Ministère n'est pas en mesure de fournir une telle liste puisque les ententes contiennent, pour la plupart, des clauses de renouvellement automatique et qu'il est de la responsabilité des municipalités de dénoncer les ententes existantes dans les délais prescrits (9 mois avant l'échéance) si elles veulent en revoir les conditions. Ainsi, le cas échéant, elle doivent soumettre à l'approbation du ministre les nouvelles ententes modifiées.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

18. LISTE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COPIE DES CONTRATS
ET MONTANT FACTURÉ À CHACUNE D'ELLES POUR 2000-2001

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002**

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES MAIS QUI CONCERNENT PLUTÔT LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et Sécurité-protection – 01.04

QUESTION 18 : Liste des municipalités desservies par la Sûreté du Québec, copie des contrats et montant facturé à chacune d'elles pour 2000-2001.

La réponse a cette question est fournie à la question 39 des renseignements particuliers demandés au MSP

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

19. LISTE DES MUNICIPALITÉS DE PLUS DE 5000 HABITANTS QUI N'ONT PAS DE CORPS DE POLICE

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002**

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES MAIS QUI CONCERNENT PLUTÔT LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

QUESTION 19 : Liste des municipalités de plus de 5000 habitants qui n'ont pas de corps de police.

Aucune municipalité ne répond à ce critère puisque, depuis 1997, toutes les municipalités sont assujetties à la compétence, soit d'un corps de police municipal ou soit de la Sûreté du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

20. LISTE DES MUNICIPALITÉS QUI ONT UN CORPS DE POLICE MAIS DONT LES SERVICES RENDUS NE SONT PAS CONFORMES
À CEUX PRESCRITS PAR LE RÈGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS DE BASE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES MAIS QUI CONCERNENT PLUTÔT LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

TITRE ET PROGRAMME : Affaires policières et sécurité-protection – 01.04

QUESTION 20 : Liste des municipalités qui ont un corps de police mais dont les services rendus ne sont pas conformes à ceux prescrits par le Règlement sur les services policiers de base

Tous les corps de police municipaux respecteraient, selon les informations à la disposition du ministère de la Sécurité publique, les exigences du *Règlement sur les services policiers de base*.